

Gouvernement du Québec

Décret 552-2008, 28 mai 2008

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture, les 29 et 30 mai 2008, à Toronto, en Ontario

ATTENDU QU'une rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture se tiendra les 29 et 30 mai 2008, à Toronto, en Ontario;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle interprovinciale ou fédérale-provinciale-territoriale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information:

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Laurent Lessard, dirige la délégation québécoise à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture qui se tiendra les 29 et 30 mai 2008, à Toronto, en Ontario;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de:

— Mme Paule Dallaire, conseillère politique, cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— M. Marc Dion, sous-ministre par intérim, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— M. Sylvain Boucher, sous-ministre adjoint, Direction générale des politiques agroalimentaires, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— M. Laval Poulin, directeur, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— M. Jacques Brind'Amour, président-directeur général, La Financière agricole du Québec;

— M. Clément Bourque, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

50069

Gouvernement du Québec

Décret 554-2008, 28 mai 2008

CONCERNANT le renouvellement du mandat de monsieur Jean-Denis Pelletier comme membre de la Commission des transports du Québec

ATTENDU QUE l'article 14 de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12) institue la Commission des transports du Québec;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 16 de cette loi prévoit notamment que la Commission est formée de onze membres nommés pour une période d'au plus cinq ans par le gouvernement qui fixe leur traitement et leurs autres conditions de travail;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Denis Pelletier a été nommé membre de la Commission des transports du Québec par le décret numéro 382-2005 du 20 avril 2005, que son mandat viendra à échéance le 29 mai 2008 et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Transports:

QUE monsieur Jean-Denis Pelletier soit nommé de nouveau membre de la Commission des transports du Québec pour un mandat de trois ans à compter du 30 mai 2008, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU